

COMPTE RENDU DE LA SEANCE D'INFORMATION
DES FONCTIONNAIRES SUISSES DU CERN
AVEC LES REPRESENTANTS DE L'AFIS

le 25 septembre 1993

Monsieur Claude Bovet ouvre la seance en presentant les trois personnes qui sont venues nous parler aujourd'hui de l'AFIS, l'Association des Fonctionnaires Internationaux Suisses.

M. Zenger qui va faire l'expose. est un Suisse comme nous tous, il a passe vingt ans à Berne et à Paris comme fonctionnaire federal et depuis sept ans il est au BIT.

Il a par rapport à nous une particularite, il connaît beaucoup mieux la Suisse que nous, qui l'avons "quitté" des nos études. Il est juriste et il va nous parler de certains problèmes qui nous intéressent. Il est accompagné par les deux vice-presidents de l'Association. qui sont M. Tnfu'o et M. Kaufmann de l'OMPI.

Je donne tout de suite la parole à Monsieur Zenger. Il va faire un expose d'environ une demi-heure, suivi d'un échange de vues et de questions qui seront posées par l'assemblée.

Exposé de M. Zenger

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'être venus aussi nombreuses et nombreux. Votre collègue a dit tout à l'heure que je ferais une conférence, ou un expose. Je n'ai pas cette prétention, nous souhaitons simplement en tant que représentants du comité de l'AFIS, vous donner quelques informations au sujet de cette Association et de ses activités.

Je souhaiterais avec mes collègues traiter de trois points avant que l'on passe aux questions. Tout d'abord très brièvement; un petit historique de notre Association: pourquoi, depuis quand existe-t-elle? Deuxièmement vous dire quels sont nos buts, quels sont nos statuts et; troisièmement, quelles sont nos activités.

La dernière partie de notre réunion sera consacrée aux questions.

Avant de commencer, j'aimerais au nom de mes deux collègues et au nom du Comité, remercier vos collègues du Groupement d'avoir convoqué cette réunion qui, je crois, répond à une demande établie sur la base d'un sondage. Il semble que de nombreux Suisses au CERN s'intéressent aux activités de l'Association et ont certains problèmes, étant fonctionnaires internationaux suisses en Suisse.

Les relations entre les représentants de votre Groupement et le Comité de l'AFIS ne datent pas d'hier. Nous avons eu l'occasion de rencontrer notamment M. Danzeisen, M. Thomi, M. Bovet lors de diverses entrevues ces dernières années. Nous avons notamment rencontré au mois d'avril de cette année, une délégation de votre Groupement sur le site du CERN.

Je commencerai par un bref historique.

Je me suis rendu compte dans mes divers contacts que l'on pose toujours la question de savoir depuis quand existe cette Association et pourquoi.

Cette Association n'existe pas depuis la fondation de la Société des Nations. Elle est relativement jeune puisqu'elle a été fondée en 1982, essentiellement pour deux raisons :

- A la fin des années 70, début des années 80, il était question, comme vous le savez, de déplacer un certain nombre d'organisations internationales de Genève, notamment à Vienne, voire à Nairobi ou ailleurs. Genève et les autorités fédérales tenaient beaucoup à garder ces organisations en Suisse.
- De plus, on commençait à parler de l'entrée de la Suisse à l'ONU, pour aboutir, comme vous le savez, au vote de 1986.

Pour ces deux raisons, un certain nombre de fonctionnaires internationaux suisses, essentiellement du BIT et de l'UIT, s'étaient dit qu'il fallait faire quelque chose pour revaloriser la fonction publique internationale et peut-être jouer un rôle dans la campagne précédant le vote sur l'adhésion aux Nations Unies.

Se sont les raisons principales de la fondation de cette Association, outre évidemment les objectifs habituels d'une association qui sont, entre autres, de resserrer les contacts entre ses membres..

Donc je passe au deuxième point, **les statuts** :

L'Association est une association conforme aux articles 60 et suivants du code civil.

L'article 2 dit ceci : L'Association a pour but de:

1. promouvoir une meilleure connaissance de la fonction internationale en Suisse au niveau de l'opinion et des pouvoirs publics, ainsi que du rôle de la Suisse en tant que pays hôte d'organisations internationales;
2. promouvoir les principes généraux définis par la charte des Nations Unies;
3. identifier les problèmes spécifiques des Suisses travaillant dans les organisations internationales et rechercher les solutions appropriées;
4. faciliter les contacts entre les fonctionnaires suisses et les autorités suisses; d'une part, et, d'autre part, entre les membres eux-mêmes.

L'Association comprend des membres ordinaires et des membres associés. Peuvent être membres ordinaires les personnes de nationalité suisse, fonctionnaire et anciens fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales agréées par le Comité.

Peuvent être membres associés, sur décision du Comité, les autres personnes de nationalité suisse, s'intéressant aux buts de l'Association. Leur demande d'adhésion doit être appuyée par dix membres ordinaires.

En fait, pour être membre il suffit d'être suisse et fonctionnaire international dans une organisation internationale de la famille des Nations Unies, ou dans d'autres organisations internationales. Il n'y a pas d'ONG agréées par le Comité.

On est membre pratiquement d'office. On manifeste concrètement sa qualité de membre en payant la cotisation de 20 ff. par année. Nous envoyons nos informations à tous les Suisses des organisations internationales, sans tenir compte du fait qu'ils paient ou non des cotisations. En ce qui concerne les fonctionnaires...suisses du CERN, nous en avons discuté avec vos collègues avant la dernière Assemblée générale de l'AFIS que nous avons eue au début de l'année. L'assemblée générale est tout fait d'accord pour que l'Association soit ouverte à tous les fonctionnaires • suisses de toutes les organisations internationales ou gouvernementales.

Pour des raisons pratiques ou de fait la question des problèmes spécifiques des Suisses, travaillant également fonctionnaires internationaux, est devenue très rapidement l'élément le plus important des activités de l'AFIS. Deuxième point important : les contacts de l'Association avec les Autorités suisses, c'est-à-dire genevoises et fédérales.

J'arrive au troisième point, les activités.

Au départ, il y a eu des activités de sensibilisation de l'opinion publique. Puis, très rapidement, sont venus des problèmes concrets, d'abord les problèmes fiscaux. Le Comité s'était adressé à des spécialistes ou avait trouvé en son sein des spécialistes de ces questions-là. On a pu d'ailleurs se fonder aussi sur les travaux qui avaient été faits dans l'une ou l'autre organisation.

Ensuite, il y a eu un très gros travail dans le domaine de l'AVS. Le Comité avait engagé à l'époque un juriste, spécialisé dans ce domaine, qui a établi un rapport qui "fait encore autorité." C'est un rapport de base, très important.

Il y a quelques années nous avons discuté au sein du Comité et de l'Association des grandes orientations de nos activités; et il y a deux types d'activités

- L'une est une activité de nature individuelle. U s'agit essentiellement de répondre à des questions qui nous viennent de nos membres, qui ont des problèmes et qui souhaitent savoir comment les résoudre. Nous essayons au niveau du Comité, par les connaissances respectives de chacun des membres du Comité de diriger ces personnes vers la porte à laquelle il

faut frapper; On donne aussi des aides ponctuelles quand il s'agit de réagir à des situations particulières faire des recours, etc.

On a pensé qu'on devrait avoir un deuxième type d'activité. Au lieu de réagir toujours au coup par coup, il importerait d'avoir une approche plus globale. L'Assemblée générale nous a donné le feu vert pour engager un professeur de droit, qui nous a donné un avis de droit:

- "La situation de droit et de fait du fonctionnaire international suisse au regard des accords de siège". Ce fut une expérience très positive. Nous disposons maintenant, au sein de l'AFIS, d'un avis de droit qui traite des différents problèmes qui touchent les Suisses dans les organisations internationales.

Pour nous c'est une base de travail pour essayer de régler petit à petit un certain nombre de problèmes. La question de l'assurance-chômage est devenue un problème sérieux.

En effet, le Tribunal fédéral des assurances a été amené à décider si l'assurance (ii), se est obligatoire ou non, pour tous les Suisses, fonctionnaires internationaux ou non, et si l'assurance-chômage est indissociable de l'AVS. Le Tribunal fédéral des assurances a arrêté que l'assurance-chômage est obligatoire pour tous les Suisses, quel que soit leur statut et que l'assurance-chômage doit être dissociée de l'AVS. Au sein de l'AFIS nous avons demandé d'avoir le même traitement pour l'assurance-chômage que celui que nous avons pour l'AVS, c'est-à-dire d'avoir une possibilité d'exemption pour charges trop lourdes.

Comme la plupart d'entre vous le savent peut-être, cela fait plus de dix ans que la question est en discussion, mais nous avons tous espoir qu'elle pourra être réglée d'ici la fin de l'année.

Pour l'avenir, nous ne pouvons pas encore dire quelle sera notre activité phare. Mais nous avons identifié quelques domaines où la situation des Suisses doit être revue. Je citerais, par exemple, le problème de l'assurance invalidité, le problème de l'assurance-maladie obligatoire.

Voilà, brièvement esquissés un certain nombre de nos activités.

M. Traub ajoute quelques mots sur le mode de fonctionnement de l'AFIS. Comment & quels genres de contacts établis ns-nous:..pour pouvoir faire entendre notre voix. Nous avons établi au travers de la Mission Permanente à Geneve, d'excellents contacts.: Je peux dire excellents, contacts, en ce sens que nous avons été reconnus comme interlocuteurs valables dans les discussions qui avaient lieu avec les autres organisations internationales. Et quand la Mission Permanente invite les représentants des organisations internationales sises à Geneve à se réunir pour une communication, des représentants de l'AFIS sont systématiquement invités à participer à cette réunion. Je crois que c'était intéressant que nous soyons reconnus comme interlocuteur pour pouvoir entendre ce qui se dit et aussi avoir l'occasion de nous exprimer.

M. Zenger reprend la parole pour préciser que l'AFIS n'est pas un syndicat, même si elle défend les intérêts des Suisses. Elle n'est pas un syndicat, parce qu'un syndicat, par définition, défend les intérêts de ses membres vis-à-vis de ceux qui les emploient. Les interlocuteurs de l'AFIS sont les autorités suisses, cantonales ou fédérales. Nous ne sommes donc pas une confédération (IPq,tt:r Je s dtffere tes organisations syndicales des diverses organisations-:

Question Peut-être une précision>. combien est-ce que vous avez de membres actuellement ? combien est-ce qu'il y a de Suisses, fonctionnaires internationaux...sur la place de Geneve, parce que vous ne vous intéressez qu'au JC gens de Geneve, n'est-ce pas .?

Reponse : Nous comptons environ huit cents fonctionnaires suisses dans les organisations internationales du système des Nations Unies et du GATT. Nous comptons également environ quatre-vingt à cent retraités dont 80% environ, paient des cotisations par solidarité. Sur ces huit cents Suisses, environ trois cent cinquante paient leur cotisation.

Question: Vous ne vous intéressez qu'aux Suisses de la place de Geneve? .

Reponse: Non, en fait, nos statuts disent simplement qu'il est établi à Geneve une Association des fonctionnaires internationaux suisses. Les membres ordinaires sont les fonctionnaires, anciens fonctionnaires de l'organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Plus tous les autres que le Comité agréerait.

Question: Done les membres du CERN peuvent adherer à titre individuel à l'AFIS. Mais en cas de problèmes comment est ce que l'on peut se faire entendre ? • Est-ce que le CERN fait partie d'une section ou bien est-ce que les membres du personnel peuvent faire partie du Comité de l'AFIS. ?-

Reponse: Conformement aux statuts de l'AFIS, ce sont des individus, des personnes physiques qui sont membres de l'Association et non pas des organisations. N'importe quel fonctionnaire de l'AELE et du CERN, par exemple; peut donc être membre. C'est une Association des fonctionnaires internationaux suisses.

Il est évident que les problèmes peuvent être différents suivant les organisations. On s'efforce au niveau de l'Association de résoudre les problèmes communs, par exemple l'AVS ou l'assurance chômage. En ce qui concerne l'assurance-chômage, nous n'aurons probablement pas le même problème avec les fonctionnaires du CERN, parce que je crois savoir que vous avez votre propre assurance-chômage. Les organisations de la famille des Nations Unies, pour la plupart, n'ont pas d'assurance interne. /t! : ffriLite est d'avis, sous réserve de ce que penserait l'Assemblée Générale -qu'il serait sage d'avoir la plus grande ou la meilleure répartition possible par organisations, pour que l'on ait le plus d'apports et le plus d'informations possibles en provenance des différentes organisations. Il serait important et utile que l'on ait des représentants de chacune des organisations. Notre idée serait d'avoir des correspondants qui ne seraient pas formellement membres du Comité, mais qui seraient des points de contacts. Si par hypothèse, nous avions un certain nombre de membres venant du CERN, je crois qu'il serait indispensable d'avoir un collègue du CERN au Comité. Nous nous réunissons dix fois par année au niveau du Comité. C'est la meilleure "courroie de transmission".

Question: Done c'est clair qu'il faudrait se reorganiser ?

Rponse: A notre avis c'est un problème simple, il faudra simplement qu'un moment donné on puisse faire une appréciation de la situation pour savoir si on doit proposer quelque chose à l'Assemblée Générale. La prochaine Assemblée Générale aura lieu dans la première semaine du mois de février.
